
Dons en métaux et argenterie des églises du district de Nemours entièrement régénéré, lors de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Dons en métaux et argenterie des églises du district de Nemours entièrement régénéré, lors de la séance du 23 frimaire an II (13 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 397-398;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38624_t1_0397_0000_12;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

vous prions de vouloir que Castelnau-Barbarens, notre petite ville, placée sur une forte élévation, se nomme désormais La Montagne-de-l'Arrax.

« Salut et fraternité. »

(*Suivent 31 signatures.*)

Le conseil d'administration du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, félicite la Convention sur ses travaux, et demande que tous les certificats de résidence accordés aux ci-devant privilégiés dans les communes déclarées en rébellion, et qui auraient quitté leurs domiciles ordinaires et habituels pour s'y rendre, soient déclarés nuls, et leurs biens confisqués, et que la liste des 20,000 signataires de la ci-devant ville de Lyon, soit rendue publique par la voie de l'impression.

La Convention passe à l'ordre du jour motivé sur l'existence de la loi (1).

Suit l'adresse du conseil permanent de l'administration du district de Saint-Marcellin (2).

Les membres composant le conseil permanent de l'Administration du district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, aux représentants du peuple français.

Les sublimes journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin ont sauvé la République, vos pénibles travaux n'ont plus été entravés et ils ont produit en peu de temps une Constitution vraiment démocratique, qui a été acceptée avec enthousiasme par tous les bons sans-culottes, et ces salutaires décrets qui assurent le bonheur du peuple français. Vous avez donné le plus grand exemple de justice nationale, en livrant au glaive vengeur de la loi les conspirateurs et les traîtres qui, sous un masque populaire, essayaient rapidement l'abîme de notre liberté, pour faire germer à sa place l'arbre sanglant du royalisme, enfant chéri des horribles fédéralistes. Ils ont payé de leur tête, et les tyrans condamnés en sont glacés d'effroi. Votre énergie, représentants du peuple, et les grandes mesures que vous avez prises, ainsi que votre comité de Salut public ont anéanti leurs sinistres projets. Lyon, la rebelle, aujourd'hui Ville-Affranchie, est réduite; les brigands de la Vendée sont exterminés, leurs infâmes repaires ne sont plus qu'un monceau de cendres; l'abominable commune de Toulon, dont la perfidie sera pour jamais en exécution à la postérité, recevra bientôt la peine due à ses forfaits, et chaque jour nos soldats républicains se signalent par leurs victoires contre les satellites des despotes.

Tant de succès, représentants du peuple, auxquels préside votre génie révolutionnaire, exigent impérieusement la continuité de vos travaux, afin que le vaisseau de l'État parvienne au port sans naufrage; nous vous conjurons donc de rester à votre poste jusqu'à ce qu'il soit à l'abri de tout danger.

« Nous ajouterons à l'expression de nos senti-

ments, qui sont ceux de tous les vrais républicains, une pétition. Vous savez que Lyon, aujourd'hui Ville-Affranchie, ainsi que les communes déclarées en état de rébellion étaient l'asile et le repaire des ci-devant privilégiés qui quittaient leurs domiciles ordinaires pour se rendre dans ces nouveaux Coblentz et former des complots contre la liberté et la sûreté du peuple. Nous demandons que les certificats de résidence dans ces communes déclarées rebelles, dont pourraient être porteurs les ci-devant privilégiés qui auraient quitté leur domicile ordinaire et habituel pour s'y rendre, soient déclarés nuls, et leurs biens confisqués, et que la liste des 20,000 signataires de la ci-devant ville de Lyon soit rendue publique par la voie de l'impression.

Vive la République, une et indivisible! vive la Montagne!

Saint-Marcellin, département de l'Isère, 23 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible. »

(*Suivent 9 signatures.*)

Le citoyen Monnot, adjudant, faisant les fonctions de quartier-maître du 5^e bataillon de l'Yonne, renonce à l'indemnité qui lui est due pour la perte de ses effets lors de l'évacuation de la Belgique.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Monnot (2).

Le citoyen Monnot, adjudant, faisant fonctions de quartier-maître du 5^e bataillon de l'Yonne, au Président de la Convention nationale.

« Je t'invite de faire part à la Convention que je ne réclame rien pour la perte que j'ai faite de mes effets lors de l'évacuation de la Belgique. Je prévins le ministre de la guerre de l'abandon que je fais à la République de la somme que je devais attendre pour indemnité, à quelque somme qu'elle puisse monter.

« Salut et fraternité. Vive la République!

« MONNOT.

« Au camp de Faise-sous-Mauberge, le 18 frimaire, 2^e année républicaine une et indivisible. »

Les administrateurs du district de Nemours écrivent que les 100 communes de leur ressort sont entièrement régénérées. Toutes s'empres-sent d'offrir à la nation l'argenterie de leurs églises. Les prêtres renoncent à de vieilles erreurs. « Plus de religion, disent-ils, que la vertu; plus d'évangile, que la Constitution républicaine; plus de missel, que le « Bulletin de la Convention nationale. »

200 cloches, 1 grande partie de fer, de plomb, de fonte, de cuivre, d'or, d'argenterie, de vases, de calices, de saintes et de saints et autres bam-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 158.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 158.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

boches, vont incessamment se mettre en route pour se rendre à Paris.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des administrateurs du district de Nemours (2).

« Nemours, 28 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

Les progrès de la Révolution doivent être connus dans toutes les parties de la République. Je me hâte donc d'instruire la Convention nationale que le district de Nemours, composé de 109 communes, est entièrement régénéré. Le fanatisme et la superstition ont totalement disparu; la liberté et l'égalité triomphent, les communes s'empressent d'offrir à la nation leurs ornements, hochets, châteaux, saints, saintes et généralement tout ce qui servait à leur culte superstitieux, elles se disputent à l'envi l'une l'autre, la gloire de les apporter au chef-lieu de district et à la société populaire et jacobine de cette commune. Les prêtres, revenus de leurs vieilles erreurs, apprennent et déposent sur le bureau de cette société salutaire, leurs lettres de fainéantise et jurent de renoncer pour toujours au métier de charlatan, qu'ils exerçaient depuis tant de siècles. Il n'y a plus de religion que la vertu, plus d'évangile que les droits de l'homme et la Constitution, plus d'idoles que la liberté et plus d'autels que celui de la patrie. Les églises sont converties en temple de la raison; on n'y parle plus que le langage de la vérité. Les habitants des campagnes ne reconnaissent plus d'autres psaumes et missel que les *Bulletins* de la Convention nationale, ils les demandent à grands cris, avec cette expression qui caractérise la joie et la sincérité, pour les lire dans leurs temples, en place de ces couplets latins qu'ils chantaient et ne comprenaient pas. Enfin il n'existe plus dans ce district qu'une seule et même famille, famille de républicains, et les cris de *Vive la République! Vive la Montagne! Fraternité, liberté, égalité ou la mort!* ne cessent d'être répétés.

Plus de 200 cloches, une grande quantité de fer, de plomb, de fonte, de cuivre, d'or, d'argent, de vases, de enlèbres, de soleils, de saints, de saintes, de bon boches, etc. sont à la disposition de la République, et bientôt toutes ces matières seront conduites à Paris pour passer au creuset et servir à la défense de la patrie.

« Salut et fraternité.

C. CHIFFE, administrateur du district de Nemours.

Le citoyen Premiat abandonne à la nation 10 liv. 7 s. qui lui restent dus de la liquidation de sa ci-devant maîtrise.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 159.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 815.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 159.

Les administrateurs du district de Langres se plaignent de ce qu'ils n'ont reçu que le 17 frimaire un arrêté du comité de Salut public du 17 vendémiaire, pour la réquisition des couvertures, ce qui les a empêchés de satisfaire à cette réquisition aussi facilement et aussitôt qu'ils auraient voulu.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Suit un extrait de la pétition des administrateurs du district de Langres d'après le Bulletin de la Convention (2).

Les administrateurs du directoire du district de Langres, département de la Haute-Marne, observent à la Convention qu'ils ne reçoivent les lois que beaucoup de temps après qu'elles sont rendues. Ils demandent la cause de ce retard, et sollicitent la Convention de corriger de pareils abus.

Renvoyé au comité de Salut public.

Les administrateurs du département de police de la commune de Paris font passer le total journalier des détenus dans les différentes prisons de Paris, qui est, à l'époque du 21 frimaire, de 4,325, et à celle du 22, de 4,388.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit les lettres des administrateurs du département de police (4).

L.

« Commune de Paris, le 22 frimaire de l'an II de la République, une et indivisible.

Les administrateurs du département de Police te font passer le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris, à l'époque du jour d'hier. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire; d'autres sont détenus pour délits légers; d'autres enfin sont arrêtés comme suspects.

Conciergerie.....	536
Grande-Force.....	616
Petite-Force.....	273
Sainte-Pélagie.....	216
Madelonnettes.....	271
Abbaye.....	138
Bicêtre.....	727
À la Salpêtrière.....	368
Chambres d'arrêt, à la nuit.....	103
Luxembourg.....	377

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 159.

(2) *Bulletin de la Convention* du 23 frimaire an II (vendredi 13 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 27, p. 159.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 825.